

Décision concernant la sixième question à l'ordre du jour: Programme de développement durable pour l'après-2015: Éléments nouveaux

Le Conseil d'administration:

a) a recommandé aux mandants tripartites et prié le Directeur général d'intensifier les activités relatives au cadre de développement durable pour l'après-2015 menées au titre de la stratégie en six points qu'il a adoptée à sa 319^e session (octobre 2013);

b) a demandé que l'on fasse régulièrement le point sur cette question.

(Document GB.322/INS/6, paragraphe 29.)